

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 MAI 2006

L'an deux mil six, le seize mai, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER et Vincent WERNER, Adjoints, Mmes Christiane HASSENFORDER, Christine MUNSCH, Sylvie PLAIN et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean MARIN, Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER, Christian JOB et Bernard JUNCKER, Conseillers Municipaux.

ABSENTE avec EXCUSE : Mme Josiane NIBLING, Adjoint au Maire.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

Mme Josiane NIBLING, Adjoint, a donné procuration de vote à Mme Chantal BUCHMANN, Conseillère.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28/03/2006
- 2/ Refinancement de la dette
- 3/ Demande de concession de terrain pour l'abri de chasse du lot N° 1
- 4/ Chasse : permissionnaires des lots N° 1 et 2
- 5/ Réfection de la rue Saint-Gilles : éclairage public
- 6/ Intégration de la voie privée du « clos du vignoble » dans le domaine public communal
- 7/ Aménagement de la place de la mairie : choix de l'entreprise
- 8/ Avenant régissant les conditions de transfert de la convention d'exploitation du réseau d'eau potable entre la ville de Guebwiller et la commune de Wuenheim
- 9/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 10/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 11/ Divers

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part de la procuration suivante :

- Mme Josiane Nibling à Mme Chantal Buchmann.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux participants à l'opération "Haut-Rhin propre" le 01 avril,
- à la Société de Musique "Espérance" pour la sérénade du 1^{er} mai,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour l'aubade du 07 mai,
- aux anciens combattants et à la clique des sapeurs-pompiers pour leur participation à la cérémonie du 08 mai ainsi qu'à celles et ceux qui ont préparé le verre de l'amitié,
- à la Société de musique "Espérance" pour le magnifique concert du 13 mai,
- à M. Juncker, Conseiller Municipal, pour le passage d'un rouleau sur le terrain d'activités

Il fait part ensuite de la carte de remerciements :

- de Mme Denise Schwartz à l'occasion de son 70^{ème} anniversaire

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28/03/2006 :

Le Procès-Verbal de la séance du 28/03/2006 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : REFINANCEMENT DE LA DETTE :

Dans le cadre des emprunts souscrits par la commune, il reste 3 emprunts importants à rembourser auprès de 2 établissements bancaires pour une dette de 453.682,79 € au 1^{er} mai 2006, à savoir :

- Réaménagement des écoles : 22.145,37 € par an jusqu'en 2012 auprès de Dexia Crédit Local (taux fixe : 6 %)
- Réhabilitation de la mairie : 36.508,08 € par an jusqu'en 2016 auprès du Crédit Mutuel du Grand'Ballon (taux variable : 5,10 %)
- Acquisition d'un terrain : 5.266,76 € par an jusqu'en 2016 auprès du Crédit Mutuel du Grand'Ballon (taux variable : 4,00 %)

soit une annuité de 63.920,21 € jusqu'en 2012, puis une annuité de 41.774,84 € jusqu'en 2016.

Dans le but d'alléger les annuités des 6 années à venir, il est proposé au Conseil Municipal de renégocier ces 3 emprunts selon les propositions suivantes :

DEXIA CREDIT LOCAL :

| | Annuités / Taux | Trimestrialités / Taux |
|---------------|------------------------|-------------------------------|
| 10 ans | 56.846,89 € / 4,20 % | 57.271,84 € / 4,19 % |
| 12 ans | 52.916,53 € / 4,05 % | ./. |

CREDIT MUTUEL DU GRAND'BALLON :

| Taux variable | Annuités / Taux | Trimestrialités / Taux |
|----------------------|------------------------|-------------------------------|
| 10 ans | 55.671,75 € / 3,50 % | 54.942,52 € / 3,45 % |
| 12 ans | 48.195,48 € / 3,60 % | 47.551,72 € / 3,55 % |

| Taux révisable indexé sur l'Euribor | Trimestrialités / Taux Euribor 3 mois | Trimestrialités / Taux Euribor 12 mois |
|--|--|---|
| 10 ans | 54.016,64 € / 3,055% | 55.206,52 € / 3,501% |
| 12 ans | 46.343,44 € / 3,055% | 47.551,72 € / 3,501% |

| Taux fixe | Annuités / Taux | Trimestrialités / Taux |
|------------------|------------------------|-------------------------------|
| 10 ans | 56.516,79 € / 3,80 % | 55.736,76 € / 3,75 % |
| 12 ans | 49.047,83 € / 3,90 % | 48.362,08 € / 3,85 % |

Où les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide la renégociation des 3 emprunts énumérés ci-dessus,
- retient la proposition du Crédit Mutuel du Grand'Ballon pour un emprunt sur 10 ans au taux fixe de 3,75 % (trimestrialités) avec échéance au 1^{er} janvier 2007,
- charge le Maire du suivi de ce refinancement et l'autorise à signer les documents nécessaires.

A préciser que M. le Maire et Mme Plain, Conseillère Municipale, salariés du Crédit Mutuel, n'ont pas participé au vote.

3° / POINT : DEMANDE DE CONCESSION DE TERRAIN POUR L'ABRI DE CHASSE DU LOT N° 1 :

M. Eloi GEWISS, locataire du lot de chasse N° 1, serait preneur de l'abri de chasse, sur parcelle 6 de la forêt communale soumise, pour une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à solliciter l'ONF pour cette location,
- charger ce dernier à établir la convention en question,
- fixer le prix annuel à 30 € avec possibilité de révision triennale.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : CHASSE : PERMISSIONNAIRES DES LOTS N° 1 et 2 :

M. le Maire informe l'assemblée que les locataires des lots de chasse N° 1 et 2, soit MM. Gewiss et Contini ont soumis les coordonnées de leurs permissionnaires en vue de leur agrément. Il s'agit de :

- Lot N° 1 :

- Mme Véronique Gewiss, née Ceriachi demeurant à Willer-sur-Thur,
- M. J. Luc Ceriachi, demeurant à Ingersheim,
- M. Pierre Rothenflug, demeurant à Pfastatt.

- Lot N° 2 :

- M. Pierre Richard de Montreux-Vieux
- M. Dominique Jacob de Morvillars (Territoire)

La Commission Communale Consultative de la Chasse réunie le 9/05/2006 a donné un avis favorable, tous les documents obligatoires ayant été joints à la demande (extrait du casier judiciaire, photocopie du permis de chasse, photocopie des pièces d'identité). La requête de MM. Elois Gewiss et Michel Contini peut donc être mise en délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'agrément des permissionnaires sus-visés.

5° / POINT : REFECTION DE LA RUE SAINT-GILLES : ECLAIRAGE PUBLIC :

Par délibération en date du 24/01/2006, le Conseil Municipal a décidé la réfection de la rue Saint-Gilles et une demande de subvention a été introduite auprès du Conseil Général du Haut-Rhin.

Il convient à présent de retenir l'entreprise qui réalisera l'éclairage public par candélabres de cette rue. A ce titre, une subvention de l'Etat dans le cadre de la D.G.E. 2005 est déjà acquise et la commission « voirie-vignoble », dans sa séance du 24/04/2006, a retenu le modèle « Icaro » sur mât de 6 m.

Les devis comparables en notre possession sont les suivants :

| | | |
|------------------------|---|----------------|
| - Colomba de Cernay | : | 39.235,00 € HT |
| - Clemessy de Mulhouse | : | 29.144,25 € HT |
| - Amec-Spie d'Illzach | : | 26.162,00 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient et approuve le devis de Amec-Spie d'Illzach pour un montant de 26.162,00 € HT,
- les crédits sont prévus au Budget Primitif 2006, article 2152.

6° / POINT : INTEGRATION DE LA VOIE PRIVEE DU « CLOS DU VIGNOLE » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :

Par délibération en date du 29/04/2000, le Conseil Municipal s'était prononcé à l'unanimité pour l'intégration de cette voie dans le domaine public de la commune et avait décidé de solliciter l'accord de l'ensemble des services concessionnaires (eau, gaz, assainissement ...).

Nous sommes à présent en possession de l'avis favorable de l'ensemble de ces services. Par ailleurs, l'article L 141-3 du Code de la voirie routière stipule que la procédure de classement d'une route est dispensée d'enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. A préciser aussi que cette voie est déjà ouverte à la circulation du public depuis 1996.

C'est ainsi que le Conseil Municipal est invité à :

- accepter à l'euro symbolique, la parcelle 608/286 – section 3 de 220 m2,
- appliquer l'article L 141-3 du Code de la voirie routière qui dispense la commune de faire une enquête publique préalable à la délibération du Conseil Municipal,
- intégrer cette voie dans le domaine privé de la commune, puis dans le domaine public.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Mme Munsch, Conseillère Municipale et concernée par cette question, a quitté la séance lors de la discussion de ce point.

7° / POINT : AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Dans le cadre de l'embellissement du village avec mise en valeur de la mairie, le Conseil Municipal, par délibération du 24/01/2006, a décidé l'aménagement de la place de la mairie, mais n'a pu retenir l'entreprise, les deux offres en notre possession n'étant pas comparables.

Nous sommes à présent en possession de trois offres comparables, à savoir :

| | | |
|--------------------------------|---|----------------|
| - Holdervert de Feldkirch | : | 81.872,71 € HT |
| - Charles Hérrisé de Feldkirch | : | 84.297,00 € HT |
| - Royer Frères de Moosch | : | 59.591,25 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement,

- retient et approuve le devis des Ets Royer Frères de Moosch pour un montant de 59.591,25 € HT,
- les crédits sont prévus au budget primitif 2006, article 2152.

M. Mechler, Conseiller, s'est abstenu pour la raison suivante : « l'aménagement pour lequel nous devons voter le budget n'a pas été argumenté en commissions réunies, alors comment me convaincre que la meilleure solution a été retenue ? ».

8° / POINT : AVENANT REGISSANT LES CONDITIONS DE TRANSFERT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE ENTRE LA VILLE DE GUEBWILLER ET LA COMMUNE DE WUENHEIM :

Dans sa séance du 12 juillet 2004, le Conseil Municipal de la Ville de Guebwiller a adopté le principe de cesser les activités exercées par la structure municipale qu'est le Service Gaz et Eau, structure à caractère industriel et commercial, et de confier ces activités à une société anonyme d'économie mixte locale (SAEML).

Afin d'assurer les engagements pris dans le cadre de la convention pour l'exploitation du réseau d'eau potable de la commune de Wuenheim, la Ville de Guebwiller transfère la convention existante pour la partie qui la concerne à la SAEML Caléo.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour le transfert de la convention, dans tous ses effets, au bénéfice de la SAEML Caléo à compter du 01 janvier 2006.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9° / POINT : AMENAGEMENT D'UNE SALLE INFORMATIQUE POUR LES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE :

Les écoles de Wuenheim viennent de se voir doter de 14 ordinateurs par le lycée « Th. Deck » de Guebwiller et sollicitent l'aménagement de la salle des maîtres en salle informatique (Conseils d'Ecole du 14/03/2006). Un plan d'aménagement de la salle et une demande d'achat de mobilier ont été transmis en mairie. La commission « jeunesse-associations-loisirs-école » réunie le 02/05/2006 a examiné ce projet et a donné son accord sous réserve de l'avis du conseiller « informatique » de l'éducation nationale. Ce dernier est venu sur place le 9/05/2006 et nous transmettra un rapport.

- installation électrique :

Les devis sollicités auprès d'électriciens, pour la mise en réseau des ordinateurs (câblage, etc...) se montent à :

- EAT Electricité de Bollwiller : 12.384 € HT
- SONOLEC de Soultz 4.230 € HT

- achat de mobilier (choisi par les enseignantes) :

- CAMIF Variante 1 (3 tables – 12 chaises Mimizan) 937,00 € HT
- Variante 2 (4 tables – 12 chaises Fougères) 1.014,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'aménagement d'une salle informatique à l'école élémentaire avec mise en réseau de 14 ordinateurs,
- retient et approuve le devis de Sonolec de Soultz pour un montant de 4.230 € HT (installation électrique)
- charge M. le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin,
- retient la variante 1 de la CAMIF pour un montant de 937,00 € HT (tables et chaises).
- les crédits prévus au chapitre 21 sont suffisants.

10° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Commission "Jeunesse-Associations-Loisirs-Ecole" du 20/04/2006** : la préparation du tournoi de l'Ascension du 25/05/2006, en présence de quelques membres du Comité Consultatif des Jeunes, a été l'objet principal de cette réunion.

- **Commission "Voirie-Vignoble" du 24/04/2006** : la première partie de cette réunion a été une sortie sur le terrain suivie d'une réunion en mairie au cours de laquelle ont été évoqués : la demande de certificat d'urbanisme de Mme Zusatz, l'éclairage public dans la rue du Vignoble, le choix des candélabres de l'éclairage public de la rue Saint-Gilles, l'intégration de la voie privée du « Clos du Vignoble » dans le domaine public communal et l'examen des devis concernant la réfection de la place de la mairie.

- **Commission "Jeunesse-Associations-Loisirs-Ecole" du 02/05/2006** : ont été abordés : la mise en réseau des ordinateurs des écoles et la liaison Internet pour l'école maternelle, les acquisitions diverses pour les écoles (appareil photo numérique, cuisinière), l'inauguration des noms des écoles avec confection de 2 plaques signalétiques, le périscolaire et la contribution des communes pour les frais de fonctionnement des établissements privés.

- **"Toutes Commissions" du 09/05/2006** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16/05/2006.

11° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes du 23/03/2006** : ont été abordés les questions d'ordre budgétaire (compte administratif 2005, affectation du résultat, compte de gestion 2005 (M 14 et M 49), budget primitif 2006 (M 14), les rapports 2005 du président sur le fonctionnement du service Déchets, de la fourrière, du service assainissement, du camping, la révision de la charte, l'approbation du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal, l'emprunt pour le financement des investissements 2006 (M 49), la convention avec les communes relevant de la trésorerie de Soultz, l'acquisition de terrains, la programmation des

travaux d'assainissement 2006, le service Déchets, la demande de subvention pour la restructuration des filières pré-traitement et boues, les affaires relatives au personnel.

12° / POINT : DIVERS :

- demande de participation aux frais de scolarité des écoles privées : M. le Maire informe les conseillers avoir été saisi par un établissement d'enseignement privé pour une participation financière pour une élève domiciliée à Wuenheim et ceci suite à la loi N° 2004-809 du 13 août 2004. Il a contacté l'Association des Maires à ce sujet qui conseille d'attendre des directives plus précises. Par ailleurs, M. le Préfet du Haut-Rhin incite les Maires à y donner suite. Affaire à suivre.

- UNC-AFN section de Wuenheim : demande de subvention pour médailles : Par lettre du 09/05/2006, l'UNC-AFN sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat de 4 médailles « mérite » pour un montant de 84 € : Avis favorable du Conseil Municipal.

- Affaire Haering / Commune de Wuenheim : M. le Maire informe l'assemblée que les époux Daniel Haering, suite à l'annulation de leur permis de construire en date du 9/07/1998, ont introduit un recours de plein contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg pour préjudice matériel et moral et réclament les sommes de 72.270 € et 20.000 €. La CIADE, assureur de la commune, a mandaté Me Martin Meyer, Avocat de Strasbourg, pour défendre les intérêts de la commune.

- compte-rendu de la sortie sur le terrain du « Syndicat des cours d'eau de la région de Soultz et Rouffach » du 10/05/2006 : Suite à la motion prise par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28/03/2006, les membres du « Syndicat des cours d'eau de la région de Soultz et Rouffach » se sont rendus sur place. Des travaux seront effectués pour remédier aux problèmes survenus suite à ces travaux (curage du fossé, coupe d'arbres ...). Par ailleurs, une nouvelle canalisation de captage des eaux du Oberhuettenburgweg sera posée (Croix ADEIF) et prise en charge par le « syndicat des cours d'eau de la région de Soultz et Rouffach ».

- Quête 2006 contre le cancer : la collecte a rapporté 3.963 €. Un grand merci aux généreux donateurs ainsi qu'aux trois quêteurs : Mmes Felmy Geneviève, Nibling Josiane et M. Wagner Jean-Marc.

- Activités « été » 2006 : M. Marin, Conseiller, fait un rapide compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association « 4 pour 1 » et des activités qui seront proposées aux jeunes lors des prochaines vacances d'été.

La séance est close à 22h15.